

Rapport d'activité

2024

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
A. Introduction	3
B. Organes et membres	3
I) Assemblée générale	3
II) Comité	3
III) Membres	4
C. Soutien aux personnes condamnées	5
D. Réseaux internationaux : <i>The Innocence Network</i>	6
E. Projets académiques et sensibilisation du public à la cause de l’erreur judiciaire	6
I) Projet de publication en cours	6
II) Conférences	6
III) Projet d’étude comparée des systèmes de révision en vue d’une soumission à l’ONU	7
F. Recherches de fonds	7
G. Comptes annuels	7
I) Bilan au 31 décembre 2024	8
II) Compte d’exploitation 2024	8
H. Autres informations	8

A. Introduction

L'Association vise à prêter gratuitement assistance à des personnes condamnées à tort, en priorité à celles qui sont détenues, dans la perspective de demandes de révision. Elle promeut également la recherche scientifique sur le thème de l'erreur judiciaire, notamment en matière de droit procédural et d'appréciation des preuves, et cherche à sensibiliser le public à cette problématique, en favorisant des modifications législatives permettant de mieux prévenir, détecter et corriger les verdicts de condamnation prononcés à l'encontre de personnes innocentes.

Le présent rapport résume les activités de l'Association durant la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

B. Organes et membres

Projet Innocence Suisse réunit professionnels et étudiants universitaires disposant de connaissances particulières, notamment juridiques, en lien avec la thématique de l'erreur judiciaire, afin de prêter assistance gratuitement à des personnes condamnées à tort, dans la perspective de demandes de révision.

L'Association est composée de trois organes : l'Assemblée générale, le Comité et l'Organe de contrôle des comptes (art. 11 des Statuts de l'Association¹).

L'Association est domiciliée dans les bureaux du cabinet d'avocats Habeas Avocats Sàrl, rue du Général-Dufour 20, 1211 Genève 4, Suisse.

Les membres du Comité travaillent bénévolement pour l'Association. Le cabinet d'avocats Habeas Avocats Sàrl met gracieusement à disposition de l'Association des ressources administratives et juridiques ayant permis son bon fonctionnement.

I) Assemblée générale

La dernière assemblée générale de l'Association s'est tenue le 21 novembre 2024, à la Maison Rousseau et Littérature, Grand-Rue 40, 1204 Genève. Cette assemblée générale portait sur l'exercice de l'année 2023, sur l'état actuel des travaux de l'Association et sur l'élection d'un nouveau membre du Comité (cf. *infra* II).

II) Comité

Le Comité de Projet Innocence Suisse est l'organe exécutif de l'Association. A ce titre, il est chargé d'exécuter et d'appliquer les décisions de l'Assemblée générale. Il s'occupe de la gestion courante de l'Association et est notamment compétent pour se prononcer sur les demandes d'assistance envoyées à Projet Innocence Suisse (art. 19 à 24 des Statuts de l'Association).

¹ Dans le présent rapport, les « Statuts de l'Association » correspondent aux statuts tels que modifiés par l'Assemblée générale du 19 novembre 2021.

Les membres du Comité élus, respectivement réélus, en novembre 2023, ont poursuivi leur mandat durant l'année 2024. Il s'agit des personnes suivantes :

- Me Sarah Ben Mimoun, avocate ;
- Prof. Nathalie Dongois, Professeure à l'Université de Lausanne ;
- Me Yaël Hayat, avocate au barreau de Genève ;
- Dr. Hannah Kei Brodersen, collaboratrice scientifique à l'Université de Berne ;
- Me Mladen Naskovic, avocat-stagiaire au moment de son élection et devenu avocat au barreau de Genève par la suite ;
- Me Guglielmo Palumbo, avocat au barreau de Genève (Président du Comité) ;
- Me Gabrielle Peressin, avocate au barreau de Genève ;
- Prof. Joëlle Vuille, Professeure à l'Université de Fribourg.

Lors de l'assemblée générale du 21 novembre 2024, la composition du Comité a été légèrement modifiée, en ce sens qu'un membre supplémentaire a été élu, à savoir Monsieur Maxime Chrétien.

Le Comité était ainsi composé de 9 membres au 31 décembre 2024.

III) Membres

Projet Innocence Suisse dispose de trois catégories de membres : les membres fondateurs, les membres ordinaires et les membres honoraires (art. 8 des Statuts de l'Association).

Au cours de l'année 2024, l'Association comptait 117 membres au total, ce chiffre comprenant les 8 membres du Comité – le neuvième ayant rejoint le comité à la fin du mois de novembre 2024 –, ainsi que deux membres honoraires.

Les membres peuvent se porter volontaires pour effectuer certaines tâches pour l'Association, à l'aide d'un formulaire disponible sur le site. Plus d'une trentaine de membres se sont proposés pour aider activement Projet Innocence Suisse à accomplir sa mission.

Ainsi, au 31 décembre 2024, la situation de Projet Innocence Suisse en lien avec ses membres se présentait comme suit :

Membres inscrits (total) :	117
Avocats membres actifs pour le traitement des dossiers :	17
Membres honoraires ² :	2
Membres du comité :	9

L'Association est à la recherche d'avocats volontaires pour prendre en charge des dossiers, notamment dans les cantons suisses-àlémanniques. Dans cette perspective, des courriers ont

² Les membres honoraires sont d'anciens membres du Comité de l'Association, à savoir Me Jean-Marc Carnicé, avocat au barreau de Genève et ancien Bâtonnier, ainsi que Prof. André Kuhn, Professeur aux Universités de Neuchâtel et Genève.

été envoyés aux bâtonniers des ordres des avocats de Bâle, Zurich, Fribourg et Vaud pour rechercher de nouveaux membres.

Me Virginie Mermier a poursuivi sa précieuse collaboration en qualité de stagiaire du Comité au cours de l'année 2024.

C. Soutien aux personnes condamnées

L'Association reçoit régulièrement des demandes d'assistance provenant de toute la Suisse, aussi bien de personnes condamnées exécutant une peine en détention que d'autres qui sont en liberté, soit parce qu'elles ont déjà exécuté leur peine, soit parce que celle-ci ne l'a pas encore été.

L'Association a poursuivi la mise en œuvre du processus de travail approuvé le 19 novembre 2021. Ainsi, pour chaque dossier qu'elle reçoit, le Comité de l'Association fait un premier examen pour déterminer si celle-ci entre en matière sur la demande d'assistance de la personne condamnée. Lorsqu'elle décide d'entrer en matière, l'Association désigne un avocat membre afin de lui attribuer le dossier de la personne condamnée.

Au cours de l'année 2024, l'Association a – après examen du dossier – refusé 4 dossiers de personnes condamnées, ces refus étant notamment liés aux motifs invoqués par les personnes condamnées pour contester le bien-fondé de leur condamnation (p. ex. peine trop sévère, etc.) ou encore à la crédibilité de la demande.

Le Comité a assuré le suivi de l'activité des avocats-membres ayant pris en charge les dossiers des personnes condamnées tout au long de l'année.

Par ailleurs, l'Association a continué de recevoir régulièrement de nombreuses demandes d'assistance, le plus souvent par courrier ou par e-mail, concernant des affaires qui ne relevaient pas de ses activités. Ces demandes ont été rejetées d'emblée et ne sont ainsi pas comptabilisées dans le tableau ci-dessous.

Ainsi, au 31 décembre 2024, la situation de Projet Innocence Suisse en lien avec les dossiers des personnes condamnées se présentait de la manière suivante :

Dossiers en cours :	16
Parmi lesquels sont détenus :	9
Refus formels ³ :	49
Prononcés en 2024 :	4
Demande d'assistance à traiter :	12
Parmi lesquels sont détenus :	4
Dossiers attribués aux avocats :	9
Dossiers terminés :	1

³ Les refus formels ne se réfèrent qu'aux cas où le Comité est entré en matière, à l'exclusion des situations qui ne relèvent manifestement pas de l'activité de l'Association.

Afin de faire connaître la mission de l'Association aux personnes détenues, cible prioritaire de celle-ci, des courriers ont été envoyés aux Concordats intercantonaux Nord-Ouest-Suisse centrale, Suisse orientale et Latin, afin de les informer du fonctionnement de Projet Innocence Suisse et que les formulaires soient mis à disposition au sein des établissements de détention.

D. Réseaux internationaux : *The Innocence Network*

Une demande formelle d'adhésion a été déposée le 3 mai 2023.

L'Association doit en particulier employer et rémunérer une personne au moins à un taux de 50%. A ce stade, l'Association ne dispose pas des ressources nécessaires et le Comité effectue des démarches afin de trouver les fonds permettant de financer un poste fixe.

Pour le surplus, les autres conditions d'admission sont remplies.

E. Projets académiques et sensibilisation du public à la cause de l'erreur judiciaire

I) Projet de publication en cours

Une contribution est en cours sous la supervision de la Prof. Nathalie Dongois et de Me Mladen Naskovic sur le thème de la conservation des moyens de preuve comme un droit fondamental de tout condamné.

Le projet vise la thématique de la conservation des moyens de preuve. Il aborde deux grandes thématiques : les pratiques forensiques (traitement de la preuve matérielle, conservation et destruction des preuves), d'une part, et les problèmes spécifiques au domaine pénal (distinction entre faits et moyens de preuve, absence de législation permettant de demander l'analyse au niveau du rescindant, recherche de droit comparé), d'autre part.

L'idée est d'entreprendre à plus long terme, sur la base de cette publication, des démarches concrètes en vue de changements législatifs en lien avec la conservation des preuves.

II) Conférences

L'Association a été contactée par l'*European Innocence Network* en vue d'organiser la conférence annuelle réunissant les Projets Innocence de toute l'Europe, ainsi que d'éminents intervenants venant du monde entier, impliqués dans la lutte contre l'erreur judiciaire.

Profitant de cette opportunité pour sensibiliser le public genevois à la problématique, une conférence ouverte au public sur le thème de l'erreur judiciaire a été organisée, avec la participation exceptionnelle du Prof. Barry Scheck, co-fondateur d'*Innocence Project*.

Cette conférence ouverte au public a eu lieu dans la soirée du 7 mars 2024 à l'Université de Genève, tandis que la réunion du réseau s'est tenue la journée du 8 mars 2024 au sein de l'Académie de droit international humanitaire et de droits humains.

Des interventions dans les médias ont eu lieu en lien avec ces événements et ont donné une visibilité à l'Association et à sa cause.

Les informations détaillées ont été publiées sur le site de l'Association⁴.

III) Projet d'étude comparée des systèmes de révision en vue d'une soumission à l'ONU

A la fin de l'année 2024, Projet Innocence Suisse s'est portée volontaire pour participer à une analyse des conditions procédurales de révision au sein de plusieurs États. La finalité de ce projet est à terme que le réseau international *The Innocence Network* puisse déposer une requête à l'ONU afin de consacrer au rang de droit fondamental le droit d'un condamné d'accéder à la révision.

F. Recherches de fonds

Les membres du Comité ont poursuivi leurs démarches afin de mettre en place une recherche de fonds pour le compte de l'Association. Le but à terme est que l'Association dispose de ses propres locaux et de son personnel, en particulier d'un directeur(trice), titulaire du brevet d'avocat(e), et de personnel administratif.

Plusieurs membres de l'Association, principalement étudiants, se sont joints aux efforts du Comité et ont travaillé sur différents projets liés à l'amélioration du fonctionnement de l'Association, notamment sur la recherche de fonds.

G. Comptes annuels

Projet Innocence Suisse est une association à but non lucratif. Ses fonds proviennent de dons et legs, de parrainages, de subventions publiques ou privées, des cotisations versées par ses membres et de toutes autres ressources autorisées par la loi (art. 7 des Statuts de l'Association).

L'Organe de contrôle des comptes vérifie les comptes de l'Association (art. 25 des Statuts de l'Association) et a présenté un rapport écrit établissant le bilan annuel de celle-ci au 31 décembre 2024, ainsi que son compte d'exploitation :

⁴ <https://projet-innocence.ch/>, sous la rubrique « Actualités ».

I) Bilan au 31 décembre 2024

Actif	CHF
Liquidités	10'004.71
Total de l'actif	10'004.71
Passif	CHF
Capital	0.00
Pertes et profits reportés	6'146.82
Bénéfice/(Perte) Net de l'Exercice	(3'857.89)
Total du passif	10'004.71

II) Compte d'exploitation 2024

Produits	CHF
Cotisations	4'650.00
Dons	750.00
Total Produits	5'400.00
Charges	CHF
Frais généraux	
- Assurance	0.00
- Location de salle et frais d'AG	1'023.82
- Informatique	201.80
- Frais de port	0.00
- Honoraire	161.55
- Taxes	92.15
- Frais de banque	63.19
Total des frais d'exploitation	1'542.11
Bénéfice/(Pertes) de l'exercice	(3'857.89)

H. Autres informations

L'Association bénéficie de l'exonération fiscale pour les impôts de la Ville, du Canton et de la Confédération, conformément à la décision du 10 mai 2019, au regard de son but d'utilité publique.

* * *